



RE2020, seuils 2025 et cap sur 2028/2031

Exigences environnementales dans les constructions : matériaux et choix énergétiques

Durée : 1 jour soit 7 heures

Thématique(s) : ACV, Bas carbone, Bois, Construction durable, Eco-conception, Matériaux biosourcés, RE2020, Réemploi

Date : 15 et 16 octobre 2026 (matins)

Lieu : Formation à distance (classe virtuelle)

Intervenant(s) : Cédric CRETON, Ingénieur et gérant de IMAEE Efficience, la branche AMO-formation du Groupe IMAEE (BE IMAEE)

"Mode avancé RE2020" : un nouveau module de formation à destination de professionnels ayant déjà suivi une première formation base sur la RE2020, et souhaitant se mettre à jour.

Pour explorer les évolutions à venir de la RE2020, avec une ouverture sur la rénovation et la RT-Existant, et une double vision bâtiment et systèmes pour optimiser la performance énergétique et l'impact carbone du projet.

Avec les notions d'empreinte carbone et de confort d'été au cœur du projet, la mise en œuvre des matériaux biosourcés et le réemploi sont des leviers centraux pour pousser les curseurs plus loin.

Et toujours au cœur de notre approche, la pédagogie de projet entre équipe de conception et maîtrise d'ouvrage !

(Formation base RE2020 avec la Scop les 2 Rives « La RE2020 et ses composantes Energie et Carbone » : <https://scop-les2rives.eu/formations/premiere-approche-de-la-re-2020-et-de-lempreinte-carbone/>)

Programme de formation

Rappel des exigences de la Réglementation Environnementale 2020 dans le neuf

- Analyse d'un projet RE 2020 sur la base de son référentiel
- L'équilibre environnement / confort du bâtiment entre les 3 indicateurs architecturaux (Bbio, DH et IcC) et les 3 indicateurs systèmes (Cep, Cep,nr et IcE)
- Elargissement du périmètre d'application à l'ensemble des bâtiments tertiaire en 2025
- Adapter ses méthodes de travail : prérequis techniques et approche équipe concepteurs avec le rôle des cotraitants : architectes, économistes, BET
- Indicateur Carbone Composants : approche par ratios et/ou forfaitaire selon les lots réglementaires

Approche Analyse du Cycle de Vie, empreinte carbone & matériaux

- Acquérir une lecture rapide du poids Carbone du composant dans la base INIES selon la méthode DED, FDES collective ou FDES individuelle
- Revue des outils de calcul : base INIES, configurateur et logiciels
- La chaîne de valorisation d'une ACV ou comment diminuer l'impact d'un composant
- L'empreinte carbone au centre de la démarche de conception : valoriser l'impact biogénique du composant

Contexte et enjeux

- Les grands principes des méthodes de calculs énergétiques et confort estival : revue des 6 indicateurs et de leurs seuils jusqu'en 2034
- Les différents postes réglementaires de consommation énergétique, et les autres postes pour les usages spécifiques de l'électricité, un gisement d'économie insoupçonné
- Confort été : l'indicateur DH est mis à l'honneur dans cette réglementation : climatisation fictive, prévenir les risques dès la conception et mettre en œuvre les solutions organisationnelles et techniques. L'indicateur DH dépend directement des solutions architecturales du projet.
- Gestion de l'intersaison en limitant les sensibilités des régulations et rendre acceptable les dérives hygrothermiques à l'aide des matériaux de constructions, de la gestion de la ventilation et en maîtrisant les apports internes. Les biosourcés sont une réponse dans toutes les typologies de bâtiment.
- Savoir impliquer tous les acteurs dans l'équipe de MOE (architectes, économistes, BET) et chez le maître d'ouvrage (AMO, contrôle) le plus en amont dans les phases des futurs projets
- Etendre la méthodologie de la RE2020 à l'existant pour anticiper la réforme de la RTEx tournée vers des enjeux environnementaux à l'échelle de toutes les rénovations

Mise en application de la RE2020 seuils 2028/2031

- Mise en application de la RE 2020 sur typologie de bâtiments (revue de projets) selon les textes applicables au 1^{er} janvier 2025
- Identification des lots impactés par des surcoûts des seuils 2028 et 2031 par rapport à la RE2020 seuil 2022 et 2025
- Retours d'expériences : les principaux paramètres à maîtriser et exemples de projets sur plusieurs zones climatiques et typologies de bâtiments
- Echanges avec les participants

Objectifs de formation

- Se mettre à jour sur la Réglementation Environnementale 2020 (seuil 2025) et ses champs d'application pour le secteur résidentiel et le secteur tertiaire, et anticiper les évolutions 2028 et 2031 sur les Indicateurs Carbone (Ic)
- Appréhender les conséquences des choix de conception dans un projet réglementaire selon les différentes typologies de bâtiments pour l'ensemble des Indicateurs : DH, Bbio, Cep Cep,nr, IcConstruction, IcEnergie
- Comprendre les impacts sur les méthodes de travail pour appliquer les seuils 2028 et 2031 par rapport au seuil 2025, d'un point de vue de la conception et de l'approche multi-acteurs
- Savoir arbitrer les solutions environnementales pour optimiser le juste équilibre entre l'enveloppe, les systèmes et le financement à l'investissement et à l'exploitation
- Appréhender les biosourcés et le réemploi comme leviers pour réduire son impact
- Comprendre les exigences et les principes d'applications des labels de performances environnementales et identifier les aides financières associées
- Connaître les choix des outils de calculs en fonction de la disponibilité des données pour chaque phase, depuis le concours jusqu'à la réception
- Intégrer la méthodologie de la RE à la rénovation et anticiper la future réglementation dans l'existant

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- QCM en fin de formation
- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Une formation à destination des professionnels ayant déjà suivi une première formation base sur la RE2020 et souhaitant se mettre à jour.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, QCM, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- *Formation à distance : pour permettre la bonne interactivité de la formation, les stagiaires s'engagent à participer caméra allumée et micro ouvert, et à s'assurer de bonnes conditions matérielles.*
- Taille du groupe : max. 20 personnes en présence, et max. 15 personnes à distance.

Tarifs de la formation

480 € HT soit 576 € TTC

& tarif préférentiel :

- pour une inscription à 2 ou + : 430 € HT (516 € TTC)
- pour les anciens stagiaires DDQE : 380 € HT (456 € TTC)

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

02/02/2026

Informations pratiques sur cette formation

Ancien intitulé de formation : Mode avancé : RE2020, cap sur 2028/2031

Contact de la formation

Sophie Charpentier

03 67 10 47 81

sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Contact inscription

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOPI (au titre de la catégorie Actions de formation)